



MONTMORENCY

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

RENTREE SCOLAIRE 2023

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

PETITE SECTION MATERNELLE

Si votre enfant est né en **2020 (3 ans révolus au 31 décembre 2023)**.

Les inscriptions se dérouleront en Mairie, aux guichets des Affaires Générales, 1 bis avenue Foch ou par courriel à espace-famille@ville-montmorency.fr :

ENTRE LE MARDI 3 JANVIER ET LE SAMEDI 8 AVRIL 2023

Aux horaires suivants :

Lundi	de 14h à 17h
Mardi, mercredi, jeudi,	de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
Vendredi	de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h
Samedi	de 8h30 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir vous munir des documents suivants :

FOURNIR LES PHOTOCOPIES ET PRESENTER LES ORIGINAUX :

Pièces obligatoires pour l'inscription scolaire :

- ✓ Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant,
- ✓ Pièce d'identité du parent présent et ayant l'autorité parentale,
- ✓ Carnet de santé avec vaccins à jour : DT Polio, l'haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C, le pneumocoque,
- ✓ 1 justificatif de domicile de moins 3 mois sur la commune (quittance de loyer non manuscrite, factures électricité, eau, téléphone, internet, attestation notariée de propriété),
- ✓ Jugement de divorce ou de garde s'il y a lieu.

Pour les personnes hébergées, en plus des documents ci-dessus :

- ✓ Un justificatif de domicile de l'hébergeant,
- ✓ Une attestation écrite et signée de l'hébergeant,
- ✓ Pièce d'identité de l'hébergeant,
- ✓ Un justificatif de domicile de la personne hébergée à l'adresse de Montmorency (CAF, attestation sécurité sociale).

Pièces obligatoires pour l'inscription au périscolaire (restauration, accueil de loisirs...) et calcul du quotient familial :

- ✓ Dernier avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 délivré par l'administration fiscale, **à fournir avant le 15 septembre 2023**, pour le calcul du quotient familial (*pour les personnes hébergées, en application des dispositions du règlement intérieur des services périscolaires, le tarif applicable pour la fréquentation des services périscolaires est le tarif « hors commune »*),
- ✓ Attestation CAF datée de moins de 3 mois mentionnant le numéro de l'allocataire,
- ✓ Si changement de situation financière ou familiale : compléter par tout justificatif (bulletins de salaires, Assedic, indemnités journalières, livret de famille, etc.),
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile.

Lors de l'inscription scolaire, il vous sera proposé une inscription administrative de votre enfant aux activités périscolaires pour la rentrée 2023.

Direction de l'Éducation
Téléphone : 01 39 34 98 56
Courriel : scolaire@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch
BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
1, avenue Foch
95160 MONTMORENCY